COMMISSON TERRITORIALE DE DISCIPLINE N°6

Réunion du 7 mars 2022

Relaxe. Fonction: Président. Championnat: x. Club du fautif: x

Relaxe. Fonction: RSEC. Championnat: Honneur masculine. Club du fautif: Club A

Sanction: 2 dates de suspension dont 2 avec sursis. Période probatoire: 4 mois. Item C3. Fonction: Officiel responsable. Championnat: U18M Honneur. Club du fautif: Club A. Moment: Pendant match. Motif: Manquement à sa charge pour l'établissement d'une FDME.

Sanction: 2 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire: 4 mois. Item A2. Fonction: Joueur. *Championnat*: Honneur masculine. *Club du fautif*: Club B. *Moment*: Pendant match. *Motif*: Gestes obscènes envers le public (doigts d'honneur).

Sanction : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire : 4 mois. Item A1. Fonction : Officiel responsable. *Championnat* : U18M Excellence. *Club du fautif* : Club A. *Moment* : Pendant match. *Motif* : Contestations répétées envers les arbitres.

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis. Période probatoire : 4 mois. Item A2. Fonction : Joueur. *Championnat* : U18M Honneur. *Club du fautif* : Club B. *Moment* : Pendant match. *Motif* : Injures proférées dans l'espace de compétition.

Sanction: 12 dates de suspension dont 8 avec sursis. Période probatoire: 12 mois. Item A5. Fonction: Joueur. *Championnat*: U18M Honneur. *Club du fautif*: Club B. *Moment*: Après match. *Motif*: Coup volontaire envers adversaire.

1 dossier en appel.